



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES

**Arrêté n° 631-SG-2019 du 23 août 2019
portant institution et localisation des bureaux de vote pour la période du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2020**

**LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment son article R.40 ;

VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 29 juillet 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 528-SG-2019 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

ARRETE

Article 1^{er} : La localisation des bureaux de vote et des bureaux de vote centralisateurs institués dans les communes du Département de Mayotte pour les élections est fixée selon le tableau ci-après pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

COMMUNES	N° BUREAU DE VOTE ET LOCALISATION
ACOUA	25 - MAIRIE (bureau de vote centralisateur)
	35 - ÉCOLE DE MTSANGADOUA
	59 - ÉCOLE ACOUA 1
	107 - ÉCOLE ACOUA 3
	117 - ÉCOLE MATERNELLE DE MTSANGADOUA
	143 - ÉCOLE ACOUA 1
	144 - ÉCOLE ACOUA 2
	163 - ÉCOLE ACOUA 3
	164 - ÉCOLE MATERNELLE DE MTSANGADOUA
BANDRABOUA	29 - ÉCOLE BANDRABOUA (bureau de vote centralisateur)
	30 - ÉCOLE DZOUMOGNE BANDRAMAJI
	37 - ÉCOLE MTSANGABOUA
	52 - ÉCOLE HANDREMA
	84 - ÉCOLE PRIMAIRE BOUYOUNI
	89 - ÉCOLE BANDRABOUA VILLAGE
	111 - ÉCOLE MATERNELLE DE HANDREMA
	112 - ÉCOLE MATERNELLE DE DZOUMOGNE
	175 - ÉCOLE MATERNELLE GNAMBO (BANDRABOUA)
	176 - ÉCOLE PRIMAIRE DZOUMOGNE 1
BANDRÉLÉ	09 - ÉCOLE 1 BANDRÉLÉ VILLAGE (bureau de vote centralisateur)
	10 - ÉCOLE MTSAMOUDOU
	44 - ÉCOLE NYAMBADAO
	53 - ÉCOLE DAPANI
	60 - ÉCOLE 2 BANDRÉLÉ VILLAGE
	90 - ÉCOLE BAMBO EST
	136 - ÉCOLE BANDRÉLÉ VILLAGE
	137 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE- MTSAMOUDOU BAS
	138 - ÉCOLE HAMOURO
	169 - BATIMENT CYBERCAFE BANDRÉLÉ
	170 - BATIMENT CYBERCAFE BANDRÉLÉ
	171 - ÉCOLE MATERNELLE MTSAMOUDOU
BOUÉNI	13 - ÉCOLE DE MZOUAZIA
	14 - MAIRIE DE BOUÉNI (bureau de vote centralisateur)
	39 - ÉCOLE DE HAGNOUNDROU
	56 - ÉCOLE DE BAMBO OUEST
	80 - ÉCOLE DE MOINATRINDRI
	108 - ÉCOLE MATERNELLE DE BOUÉNI
	109 - ANCIENNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MBOUANATSA
	131 - FOYER DES JEUNES DE BOUÉNI
	145 - ÉCOLE MATERNELLE 2 DE BOUÉNI
	146 - ÉCOLE PRIMAIRE DE BOUÉNI
	147 - ÉCOLE PRIMAIRE DE MZOUAZIA
	148 - ÉCOLE MATERNELLE DE HAGNOUNDROU
	149 - ÉCOLE MATERNELLE DE MOINATRINDRI
CHICONI	20 - ÉCOLE MATERNELLE CHICONI-CENTRE
	21 - ÉCOLE DE SOHOA
	38 - MAIRIE CHICONI (bureau de vote centralisateur)
	61 - ÉCOLE MATERNELLE DE CHICONI-CAVANI
	113 - ÉCOLE MATERNELLE DE CHICONI-CENTRE
	114 - ÉCOLE MATERNELLE DE CHICONI-OURINI
115 - ÉCOLE PRIMAIRE DE CHICONI 5	

	122 - ÉCOLE DE SOHOA
	123 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE CHICONI 2
CHIRONGUI	15 - ÉCOLE CHIRONGUI 2 – salle A (bureau de vote centralisateur) 16 - ÉCOLE DE POROANI 41 - ÉCOLE MIRERENI 54 - ÉCOLE TSIMKOURA 75 - ÉCOLE MALAMANI 124 - ÉCOLE ALI OUSSENI
DEMBÉNI	07 - MAIRIE DE DEMBÉNI (bureau de vote centralisateur) 43 - HAJANGOUA MAISON POUR TOUS 62 - ÉCOLE MATERNELLE DE TSARARANO 85 - ÉCOLE MATERNELLE D'ILONI 106 - ONGOJOU MAISON POUR TOUS 172 - MJC DEMBÉNI 173 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE T6 TSARARANO 174 - MJC ILONI
DZAOUDZI	32 - LABATTOIR 2 (bureau de vote centralisateur) 33 - LABATTOIR 2 63 - LABATTOIR 3 ÉCOLE DE POTELEA 91 - LABATTOIR 5 GROUPE SCOLAIRE 110 - LABATTOIR 6 FOUR À CHAUX 119 - LABATTOIR 7 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 157 - ÉCOLE PRIMAIRE LABATTOIR 2 POTELEA 158 - ÉCOLE PRIMAIRE LABATTOIR 5 MOYA 159 - ÉCOLE PRIMAIRE LABATTOIR 6 FOUR À CHAUX
KANI-KÉLI	11 - MAIRIE KANI-KÉLI RDC (bureau de vote centralisateur) 12 - ÉCOLE PRIMAIRE DE MRONABEJA 40 - MAIRIE ANNEXE DE CHOUNGUI 64 - ÉCOLE MATERNELLE DE KANI-KÉLI (à côté de l'ancien dispensaire) 76 - MJC DE KANI-BÉ 92 - ÉCOLE MATERNELLE PASSI-KÉLI 105 - ÉCOLE PRIMAIRE DE MBOUINI 150 - ÉCOLE PRIMAIRE LA ROSE KANI KÉLI
KOUNGOU	03 - ÉCOLE PRIMAIRE KOUNGOU PLAGE 04 - ÉCOLE PRIMAIRE TRÉVANI 42 - ÉCOLE PRIMAIRE/PPF DE LONGONI – à l'entrée du village 47 - ÉCOLE PRIMAIRE KOROPA III 93 - ÉCOLE MATERNELLE MAJICAVO LAMIR 94 - BIBLIOTHEQUE MAJICAVO KOROPA 95 - ÉCOLE PRIMAIRE KOUNGOU MAIRIE 96 - ÉCOLE PRIMAIRE KANGANI 118 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE KOUNGOU 132 - NOUVELLE MAIRIE DE KOUNGOU (bureau de vote centralisateur)

MAMOUDZOU	01 - ÉCOLE PRIMAIRE KAVANI SUD 1
	02 - ÉCOLE PRIMAIRE PLACE DU MARCHÉ
	05 - ÉCOLE PRIMAIRE PASSAMAINTY 1
	06 - ÉCOLE PRIMAIRE VAHIBÉ 1
	45 - M.J.C. MTSAPÉRE
	46 - ÉCOLE PRIMAIRE KAWÉNI VILLAGE
	58 - ÉCOLE PRIMAIRE KAVANI STADE
	65 - ÉCOLE PRIMAIRE ANNEXE
	66 - MAIRIE MAMOUDZOU (bureau de vote centralisateur)
	67 - ÉCOLE PRIMAIRE TSOUNDZOU 1
	68 - ÉCOLE PRIMAIRE PASSAMAINTY VILLAGE
	86 - ÉCOLE PRIMAIRE DOUJANI
	87 - ÉCOLE PRIMAIRE M'GOMBANI
	88 - ÉCOLE PRIMAIRE PASSAMAINTY GNAMBOTITI
	100 - ÉCOLE PRIMAIRE KAVANI SUD 2
	101 - ÉCOLE PRIMAIRE BONOVO
	102 - ÉCOLE PRIMAIRE TSOUNDZOU 2
	103 - ÉCOLE PRIMAIRE KAWÉNI POSTE
	104 - ÉCOLE PRIMAIRE KAVANI BRIQUETERIE
	125 - ÉCOLE PRIMAIRE KAVANI SUD 1
	126 - ÉCOLE PRIMAIRE VAHIBÉ 1
	127 - ÉCOLE PRIMAIRE TSOUNDZOU 1
	128 - ÉCOLE PRIMAIRE PASSAMAINTY VILLAGE
	151 - ÉCOLE PRIMAIRE ANNEXE
	152 - ÉCOLE PRIMAIRE KAWÉNI POSTE
	153 - ÉCOLE PRIMAIRE KAVANI STADE
	154 - ÉCOLE PRIMAIRE BONOVO
	166 - ÉCOLE CAVANI BRIQUÉTERIE
167 - ÉCOLE KAWÉNI POSTE	
MTSANGAMOUII	24 - Salle des délibérations de la mairie (bureau de vote centralisateur)
	26 - ÉCOLE PRIMAIRE CHEMBÉNYOUMBA
	55 - ÉCOLE PRIMAIRE MTSANGAMOUII I
	97 - ÉCOLE PRIMAIRE MTSANGAMOUII III FANGALATOROU
	98 - ÉCOLE PRIMAIRE MLIHA
	116 - ÉCOLE MATERNELLE MTSANGAMOUII CENTRE
	139 - ÉCOLE PRIMAIRE MTSANGAMOUII I
	140 - ÉCOLE MATERNELLE CHEMBÉNYOUMBA
141 - ÉCOLE PRIMAIRE MTSANGAMOUII 4	
MTSAMBORO	27 - ÉCOLE MATERNELLE T4
	28 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE M TSAHARA PLAGE
	36 - ÉCOLE PRIMAIRE HAMJAGO PLATEAU
	50 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE M'TSAMBORO II - BIBLIOTHÈQUE
	69 - MAIRIE ANNEXE DE M TSAHARA
	78 - ÉCOLE MATERNELLE HAMJAGO PLAGE
	79 - MAIRIE M'TSAMBORO (bureau de vote centralisateur)
	142 - ÉCOLE PRIMAIRE DE M TSAHARA PLATEAU
155 - FOYER DE JEUNES DE MTSAMBORO	

OUANGANI	08 - ÉCOLE MATERNELLE DE OUANGANI
	22 - ÉCOLE PRIMAIRE BARAKANI II PARTIE HAUTE
	70 - ÉCOLE MATERNELLE OUANGANI
	81 - ÉCOLE PRIMAIRE BARAKANI II PARTIE HAUTE
	120 - FOYER DES JEUNES DE HAPANDZO
	121 - ÉCOLE PRIMAIRE DE KAHANI
	133 - MAIRIE (bureau de vote centralisateur)
	134 - ÉCOLE MATERNELLE DE OUANGANI
	135 - ÉCOLE BARAKANI STADE
	156 - ÉCOLE MATERNELLE OUANGANI
PAMANDZI	31 - ÉCOLE PAMANDZI 1 RUE DE LA MAIRIE (bureau de vote centralisateur)
	51 - ÉCOLE PAMANDZI 2
	71 - ÉCOLE PAMANDZI 3 BAHONI
	72 - ÉCOLE PAMANDZI 4 VITA LEMENGO
	77 - ÉCOLE PAMANDZI 5
	165 - ÉCOLE PAMANDZI 4 , RUE DU STADE
SADA	17 - ÉCOLE PRIMAIRE SADA M'TSANGANI
	18 - SADA I ÉCOLE MATERNELLE dit M'TSANGANI
	34 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MANGAJOU CITADELLE
	48 - SADA 3 FOYER DES JEUNES
	57 - SADA 4 ÉCOLE DE BANDRAJOU (bureau de vote centralisateur)
	82 - SADA 5 ÉCOLE DE BANDRANI
	83 - SADA 6 ÉCOLE DE MTSANGAMTITI
	129 - SADA BIBLIOTHÈQUE
	130 - ÉCOLE MATERNELLE M'TSANGANI
168 - ÉCOLE SADA 2 DE BANDRANI	
TSINGONI	19 - ÉCOLE PRIMAIRE DE TSINGONI SALLE D
	23 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COMBANI
	49 - MIRÉRÉNI ÉCOLE
	73 - TSINGONI 2 MAIRIE (bureau de vote centralisateur)
	74 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COMBANI
	99 - MROALE ÉCOLE
	160 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COMBANI
	161 - ÉCOLE MATERNELLE TSINGONI
	162 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MIRÉRÉNI

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux n° 2019-200 du 1er mars 2019, n°2019-221 du 23 avril 2019 et n°2019-277 du 9 mai 2019 portant institution et localisation des bureaux de vote pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020 sont abrogés.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture et les maires de Mayotte sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.



Le préfet,
délégué du Gouvernement,

Le Préfet de Mayotte
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Edgar PEREZ